

L'OPPORTUNITE AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE ALGERIEN

« THE OPPORTUNITY » AT THE HEART OF THE ENTREPRENEURIAL DYNAMIC OF THE ALGERIAN PHARMACEUTICAL SECTOR

Ouerdia BELLAHCENE- BELKHEMSA *

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion.

Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou. (Algérie)

Email:O.bellahcene@yahoo.com

<i>Date de Réception :</i>	<i>Date d'acceptation :</i>	<i>Date de Publication</i>
21 /09/20209	09/01/ 2022	31/12/2022

Abstract:

The business opportunity created by the foreign trade reform initiated by the Algerian State in 1990 is at the heart of the entrepreneurial dynamic in the pharmaceutical sector. Based on the analysis of the content of several documents, this research-paper aims to examine how the contextual specifics, the object and content of this reform influenced the process of identifying and exploiting this «objective opportunity" and the relationship with the State that the private national entrepreneurs immersed in this sector maintain through their actions. This process contributes to the entrepreneurial dynamic through the creation ex nihilo of around a hundred heterogeneous businesses that create jobs and whose development trajectories are disparate.

Key words: opportunity, objective, pharmaceutical sector; absolute creation; entrepreneurial dynamic.

JEL Classification Codes: L26, L65

* Ouerdia BELLAHCENE-BELKHEMSA

Résumé

L'opportunité d'affaires créée par la réforme du commerce extérieur initiée par l'Etat algérien en 1990, est au cœur de la dynamique entrepreneuriale à l'œuvre dans le secteur pharmaceutique. A partir de l'analyse de contenu de nombreux documents, cet article se propose d'examiner comment les spécificités contextuelles, l'objet et le contenu de cette réforme ont influencé le processus d'identification et d'exploitation de cette opportunité "objective" et les rapports à l'Etat que les entrepreneurs privés nationaux immergés dans ce secteur entretiennent à travers leurs actes. Ce processus participe à la dynamique entrepreneuriale par la création ex-nihilo d'une centaine d'entreprises hétérogènes créatrices d'emploi et dont les trajectoires de développement sont disparates. **Mots clés:** Opportunité; objective, secteur pharmaceutique; création absolue; dynamique entrepreneuriale.

JEL Classification Codes: L26, L65

1- Introduction:

L'opportunité est au centre des débats dans le champ de l'entrepreneuriat (Verstraete & Fayolle, 2005); (Schmitt, 2019). Le développement de cette notion dans ce domaine de recherche date essentiellement de la fin des années 1990 (Schmitt, 2019) et les travaux de (Shane & Venkataraman, 2000) sont à l'origine de sa mise en perspective. Les opportunités représentent des occasions de gains inexploitées qui se trouvent potentiellement à portée de main de tout un chacun (Ngijol, 2015) et les processus de découverte ou de conception, d'évaluation et d'exploitation de ces opportunités représentent des objets d'étude et de recherche essentiels (Verstraete & Fayolle, 2005). Ces processus participent à la dynamique entrepreneuriale par la création de nouvelles entreprises, mais aussi le développement de nouvelles activités (Carrier, Cadieux, & Trambly, 2010) innovantes et créatrices de valeur et d'emploi. Par ailleurs de nombreux travaux (Danjou, 2002); (Verstraete & Fayolle, 2005); (Schmitt, 2019), etc.) soulignent l'importance du contexte dans lequel l'opportunité survient et prend forme. Le contexte est déterminant dans la formation de l'opportunité et la réalité dans laquelle elle s'enracine influence la perception de l'opportunité et inhibe l'esprit d'entreprise. En plus d'être porteur d'informations à collecter, à analyser et à interpréter (Verstraete

& Fayolle, 2005), le contexte oblige l'entrepreneur, qui y est immergé, à comprendre de l'intérieur les pratiques et pouvoir agir en situation (Schmitt, 2017) ; (Schmitt, 2019).

Dans le sillage de ces travaux, le présent article propose une réflexion centrée sur le concept de l'opportunité inscrite dans son contexte national d'apparition (l'Algérie en l'occurrence). En effet, l'Etat algérien, qui ne pouvait se soustraire à l'argumentaire néolibéral à cause d'un modèle économique centralisé qui a montré ses limites (Hudson & Mazouz, 2014) a défini une stratégie visant à instaurer les règles de marché et symétriquement à réduire le rôle de l'État (Sadi, 2005). L'Algérie a alors initié des réformes d'envergure dont la réforme du commerce extérieur qui constitue "un élément important du processus de transformation engagé par le pays à partir de la seconde moitié des années 1980" (Abbas , 2012). Cette réforme a permis de sortir d'une logique routinière établie par le monopole de l'Etat que le privé a identifié comme une opportunité d'affaires, c'est-à-dire la possibilité d'aboutir à une activité potentiellement lucrative par l'existence d'une possibilité de gain économique (Filion, 2009); (Chabaud & Ngijol, 2010); (Omrane, 2016); (Fayolle, 2017); (Schmitt, 2019).

Dans cette perspective, l'inscription de cette opportunité dans le contexte précis du secteur pharmaceutique est d'un intérêt indéniable. Le choix de ce secteur n'est pas arbitraire. C'est d'abord un secteur stratégique au statut hybride alliant commerce et santé (Debarge, 2011) et concerne un bien économique spécifique: le produit pharmaceutique (Hamdouch & Depret, 2000). C'est ensuite, un secteur qui s'est réinventé depuis 1990 et est aujourd'hui porté par une dynamique entrepreneuriale qui résulte de la création de nombreuses PME de nature hétérogène: des entreprises privées nationales (une centaine environ), des joint-ventures créées par le groupe public Sidal (12 JV) et une dizaine de filiales des laboratoires étrangers (Kernane, 2006); (Bellahcene & Ferfera, 2015) (Bellahcene & Ferfera, 2014).

C'est enfin un secteur dont peu de travaux académiques font écho aux transformations d'ampleur qu'il connaît, et encore ont-ils généralement privilégié le groupe Saidal ou les modalités d'intervention des laboratoires étrangers. On conçoit alors, l'intérêt de porter notre attention sur la manière dont le privé national, devenu un acteur à part entière participe et contribue à cette dynamique.

Aussi, la problématique que nous développons s'intéresse à la question du "comment?" l'opportunité créée par la réforme du commerce extérieur initiée par l'Etat algérien en 1990 est identifiée et exploitée par le privé national et comment ce processus participe à la dynamique entrepreneuriale à l'œuvre dans le secteur pharmaceutique? Notre objectif consiste alors à cerner le contexte de formation de l'opportunité, comprendre le processus, celui par lequel les entrepreneurs privés ont identifié et exploité cette opportunité et rendre compte d'un résultat: la contribution de ce processus à la dynamique entrepreneuriale dans le secteur.

Afin de construire notre objet de recherche, il nous a paru indispensable de recourir à une problématique plus générale de l'opportunité. Nous l'avons approché en définissant le concept de l'opportunité et les divers aspects auxquels ce concept renvoie. L'encastrement de cette opportunité dans le secteur pharmaceutique algérien a nécessité le recours à de nombreux écrits pour comprendre en quoi l'identification et l'exploitation de l'opportunité créée par la réforme du commerce extérieur l'a aujourd'hui bousculé. Pour la réalisation de cette recherche, nous avons fait appel à la technique d'analyse de contenu¹. Cette technique est tout indiquée pour l'analyse non seulement des productions actuelles mais aussi, celles du passé (Angers, 1997). En outre, la revue de littérature a fourni la base essentielle à la construction des catégories d'analyse. La documentation inventoriée comprend: les données de l'enquête auprès du MSPRH en

¹ C'est une technique indirecte d'investigation scientifique qui permet de faire un prélèvement soit quantitatif, soit qualitatif en vue d'expliquer, de comprendre et de comparer" (Angers, 1997:157).

2017², les publications du CNES³ (2003 et 2010), de l'UNOP⁴ (2005); les fiches sectorielles (2007), Ubifrance (2009)...etc. Les données ont été complétées par les sites web de certains laboratoires. L'établissement de chronologies indispensables, les situations décrites et leur sens ont permis de reconstituer les temporalités qui ont rythmé les évolutions que le secteur a pu connaître à la faveur des transformations socio-économiques d'ampleur que connaît l'Algérie.

Après avoir précisé le concept d'opportunité, la prégnance du contexte et la dynamique entrepreneuriale qui résulte de l'exploitation de l'opportunité (2), les spécificités sectorielles inhérentes au secteur pharmaceutique et la conception de l'opportunité qui y est formée seront abordées (3). Les enjeux posés en matière de l'identification de l'opportunité et des modalités de son exploitation et les rapports à l'Etat que les entrepreneurs immergés dans ce secteur, entretiennent à travers leurs actes seront précisés (4) avant de rendre compte de la dynamique entrepreneuriale qui en a résulté (5).

2- Opportunité et dynamique entrepreneuriale:

La notion d'opportunité⁵ est très présente dans la littérature en entrepreneuriat (Messeghem & Sammut, 2011), à tel point qu'elle en devient un thème de recherche à part entière (Messeghem & Sammut, 2007). En effet, l'article de (Shane & Venkataraman, 2000) constitue un point de départ incontournable pour toute recherche portant sur l'opportunité. Les trois questions suggérées par ces auteurs "Why, When, and how opportunities for the creation of goods and services come into existence; why, and how some people and others discover and exploit these opportunities; and why, when and how different modes of action are used to exploit entrepreneurial opportunities"

² Cette enquête a été réalisée dans le cadre du 7^{ème} colloque santé, Marseille, le 17 et 18 mai 2017 "Soutenir durablement l'innovation dans l'écosystème de la santé: Innovons pour innover!" à KEDGE Business School.

³ CNES: Conseil National Economique et Social

⁴ UNOP: Union Nationale des Opérateurs en Pharmacie

⁵ La notion d'opportunité n'est cependant pas spécifique à ce domaine de recherche. La stratégie y accorde une attention soutenue et les opportunités correspondent à la capacité de développer des stratégies nouvelles dans un contexte donné. La déclinaison la plus connue de l'opportunité reste à ce jour la matrice SWOT devenue l'outil classique de diagnostic en matière de réflexion stratégique (Gervais, 2003).

(Shane & Venkataraman, 2000) constituent les fondements théoriques qui ont guidé les recherches dans le champ de l'entrepreneuriat. L'opportunité peut alors se penser comme le processus conduisant l'entrepreneur à mettre en relation un produit (et/ou un service) avec une cible commerciale et se traduisant par la mise en évidence de l'existence d'une possibilité de gain économique (Chabaud & Ngijol, 2010) ou une source de profit rendue possible par l'existence d'une demande solvable et de ressources requises disponibles (Verstraete & Fayolle, 2005). Pour ces auteurs, c'est par l'existence de ce gain que l'on obtient en quelque sorte une validation de l'opportunité. En l'absence d'un tel élément, on reste dans le domaine de la simple idée d'affaires. Pour (Ngijol, 2015), les opportunités constituent autant de déséquilibre dans le fonctionnement des marchés qui peut être exploité par un entrepreneur en ramenant le marché à son équilibre. C'est une situation qui conduit potentiellement à une nouvelle relation moyens/fins ou une combinaison besoins/ressources qui permet une création de valeur nouvelle. Parce qu'elle est fondamentalement une relation développée dans le temps entre une idée menant à une création nouvelle de valeur et le marché (Julien, 2009), l'opportunité se construit dans une dialectique opportunité du marché/ressources de l'individu (Fayolle, 2017). (Chabaud & Ngijol, 2010) conçoivent alors que parler d'opportunités d'affaires nécessite de s'ancrer dans le temps en prenant en compte une dynamique d'évolution.

Cependant, l'existence de deux conceptions ontologiques de l'opportunité (Alvarez & Barney, 2007) a induit un débat qui se résume au dilemme suivant: l'opportunité est-elle donnée ou construite (Schmitt, 2019)? Objective ou subjective ? Kirznerienne ou Schumpetérienne ? L'opposition se situe au niveau des hypothèses différentes, des implications en matière de conception d'action entrepreneuriale (Chabaud & Messeghem, 2010) et les perspectives qui ne sont pas les mêmes en fonction des réponses apportées (Schmitt, 2019). La première conception considère que l'opportunité est une donnée préexistante dans l'environnement. Elle est de ce fait, une occurrence naturelle et une réalité objective identifiable (Degeorges, 2015). Cette opportunité « flotte » en quelque sorte et il appartient à l'entrepreneur vigilant de la découvrir (Ngijol, 2015).

La vigilance est dans ce cadre considérée comme étant un don, celui de repérer avant les autres, les opportunités (Degeorges, 2015) et une sorte de capacité particulière à acquérir l'information de façon spontanée. L'identification de cette opportunité provient de la connaissance de marché potentiel et/ou des ressources à employer afin de parvenir à la poursuivre et la transformer en réalités économiques exploitables (Verstraete & Fayolle, 2005). La deuxième conception relève d'une « perspective constructiviste » (Verstraete & Fayolle, *Paradigmes et entrepreneuriat*, 2005) et propose que l'opportunité soit pensée dans le contexte de l'entrepreneur. L'opportunité est alors considérée comme, la construction cognitive faite par des acteurs sans que le marché (finalité), ni les ressources à employer ne préexistent, comme opportunité potentielle, en dehors des perceptions et des actions de l'entrepreneur. Cette opportunité naît des interactions entre l'individu et un environnement (Alvarez & Barney, 2007) et se construit au cours d'un processus et ne serait pas le point de départ. Il s'agit, dans ce cas, de l'approche subjectiviste et on parle de l'opportunité Schumpetérienne. L'entrepreneur est au cœur d'un processus social de création: Il est "créateur d'histoire" (Danjou, 2002), apporte de l'innovation sur le marché et donc de la valeur nouvelle (Hernandez, 2002); (Schmitt, 2019).

Cependant, qu'elle soit donnée ou construite, l'opportunité est contextuelle. En effet, la littérature confère une prégnance au contexte dans lequel l'opportunité émerge et s'exprime. Par exemple, (Danjou, 2002) met l'accent sur les liens de causalité qui relient activité entrepreneuriale et environnement socio-économique, dont l'observation réflexive et l'objectivation qui en découle, permet d'aboutir à l'identification précise de l'opportunité (Messeghem & Sammut, 2011). Parce que l'opportunité s'insère dans des pratiques sociales dans lesquelles une grande variété d'acteurs interviennent: autorités publiques, grandes entreprises, centres de recherche, universités, structures d'accompagnement à la création d'entreprise, mais aussi des dynamiques familiales qui restent importantes de nos jours. Les réponses amenées aux enjeux posés en matière de son identification et de son exploitation peuvent être différenciées.

En outre, les modalités d'accès à l'opportunité peuvent être diverses et le produit d'initiatives individuelles. Par opportunité, (Fayolle, 2017) entend tout aussi bien une opportunité de création d'entreprise (ou d'activité), de reprise d'entreprise (ou d'activité) ou de développement d'une innovation dans une entreprise existante. Ces différentes modalités d'accès permettent la mise en œuvre d'opportunités prometteuses de création d'activités économiques (Gailly, 2004) et par conséquent de dynamique entrepreneuriale. Pour cet auteur, la dynamique entrepreneuriale peut être créée de deux manières. D'abord, de manière directe par la création nette d'entreprise à court terme. Cet acte attire de plus en plus l'attention au point que ses statistiques sont interprétées comme un des indices les plus marquants du dynamisme économique d'une région ou d'un pays (Verstraete & Saporta, 2006). Ensuite, de manière indirecte à travers la mise en réseau d'acteurs dont l'appui favorise la survie et la croissance des jeunes entreprises (Chabaud & Ngijol, 2010), le partage de connaissances et d'expérience et la diffusion d'une culture entrepreneuriale.

Ce cadre conceptuel posé, il s'agit d'inscrire la notion d'opportunité dans le contexte précis du secteur de l'industrie pharmaceutique algérien.

3- Le contexte national de formation de l'opportunité

L'inscription de la formation de l'opportunité dans le contexte du secteur pharmaceutique, révèle des spécificités sectorielles du passé (1963-1990) qui éclairent les enjeux et les attentes de la réforme mise en place et de la conception de l'opportunité qui a émergé.

3-1. Le contexte historique: l'éviction de l'entrepreneur privé (1969-1990)

Historiquement, le secteur pharmaceutique était un secteur stratégique réservé à l'Etat. De l'objet et le contenu de la loi n°85-05 du 16 février 1985⁶ ont découlé des pratiques décisionnelles, des exigences de l'action de l'Etat, des modalités dans l'organisation qui sont spécifiques à ce texte de loi. En effet, la loi stipule que " la fabrication

⁶ La loi relative à la protection et à la promotion de la santé

de produits pharmaceutiques relève des entreprises nationales "(art.184) et "l'importation et la distribution en gros des produits pharmaceutiques relèvent de l'Etat" (art.186). Ces deux articles excluent de manière explicite d'un côté, le privé étranger malgré une politique officielle "d'économie mixte obligatoire et de désinvestissement" instituée en 1982 traduisant l'ouverture « contrôlée » vis-à-vis de l'investissement privé (Bellahcene & Ferfera, 2015), et de l'autre, le privé national dont l'activité se limitait à la vente au détail en officines. Les discours justifiant le monopole public⁷ partagent un socle commun construit sur deux arguments essentiels. Le premier est économique, lié à la substitution aux importations par le développement de la production locale, l'optimisation des ressources disponibles, une meilleure connaissance de la consommation médicale et des dépenses de soins. Le second est social qui précise les valeurs fondamentales du système de santé: l'accès à des soins requis et une accessibilité généralisée, à l'ensemble de la population, des médicaments de qualité.

Or, si les résultats de cette politique se trouvent inéluctablement dans les effets des décisions prises et des actions mises en œuvre, (Oufriha, 1992) conclue que finalement « c'est le contraire qui s'est produit ». Sur le plan économique, l'importation massive contrastait avec la faiblesse de la production locale⁸ et la faible valeur technologique de cette dernière. (Djeflat & Hamidi, 2016) indiquent que le taux de couverture par l'importation était de 90,8% en 1980.⁹ Sur le plan social, la finalité de l'Etat était celle liée à la prise en charge des fonctions au mieux de tous les agents, il en a résulté la satisfaction des « besoins » du plus grand nombre et non de la demande qui supposait la solvabilité (Oufriha, 1992). Les dysfonctionnements observés ont mis en évidence les contre-performances économiques et sociales de la politique sectorielle menée. Ces contre-performances sont le résultat de

⁷ Le monopole public était confié à la Pharmacie Centrale Algérienne (1969-1982), à l'Entreprise Nationale de Production Pharmaceutique (l'ENPP) et aux Pharms (1982-1985) puis à Sidal et aux Pharms (1985-1990).

⁸ Le taux de couverture par la production nationale ne dépassait pas 21% en 1988.

⁹ La formulation de tels médicaments ne requiert aucune prouesse technologique (Weinmann, 2005).

l'absence de leviers de développement de l'industrie: l'expérience industrielle et l'innovation.

Cependant, il est nécessaire de souligner que ces symptômes ne sont pas l'exclusivité du secteur pharmaceutique. L'économie, algérienne dans sa globalité se réduit essentiellement à une économie de rente financée par les ressources naturelles. De fait, elle n'est pas soutenue par une économie d'innovation puisque celle-ci est, dès le départ, écartée par la conception et les pratiques du développement admises (Zaoual, 2008). Aussi, et en dépit des réformes d'envergure (la restructuration organique et financière de 1982) et une privatisation formelle au travers de la loi 88-01 de 1988¹⁰, les effets de la spécialisation internationale excessive dans les hydrocarbures, quand leur cours a connu une baisse drastique en 1986¹¹, ont montré les limites du modèle économique. L'Algérie dans l'incapacité d'assumer seule son propre modèle de développement entame de manière significative des réformes de son système économique. Ces réformes s'inscrivent à la fois dans un contexte national défavorable caractérisé par une crise économique, sociale et politique et par des transformations systémiques à l'œuvre dans l'économie internationale (Abbas, 2012) dans laquelle se sont affirmées les thèses libérales au tournant des années 1980.

3-2. La réforme du commerce extérieur: une opportunité d'affaires, objective et indépendante des entrepreneurs

La doctrine libérale a acquis une "forte légitimité" (Messeghem & Sammut, 2011) et le « moins d'Etat » (Sadi, 2005), a laissé la place au privé, perçu comme un relais de l'Etat qui au vu des forces contextuelles ne pouvait plus assurer son rôle « seul ». (Sidi Boumedine, 2013) indique à ce propos que le concept de l'entrepreneuriat en Algérie repose sur le postulat que l'Etat n'a plus la mission d'Etat providence. Le volontarisme de l'Etat s'est exprimé au début des années 1990, par deux lois majeures représentant le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit les initiatives du privé.

¹⁰ Loi 88-01 de 1988 dite d'orientation sur l'Entreprise Publique Économique: la modernisation de la gestion publique institutionnalisant la notion de résultats.

¹¹ Le retournement du marché pétrolier a vu les revenus pétroliers chuter de 40% (Abbas, 2012).

La première est la loi 90-14 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit¹² qui amorce la liberté d'investir et la mise en œuvre de la politique de "laisser-faire"¹³ pour attirer les investissements directs étrangers (Bellahcene & Ferfera, 2015). La seconde est la loi 90-16 du 07 août 1990¹⁴ portant loi de finance complémentaire de 1990 qui enclenche un mouvement de désétatisation du commerce extérieur (Abbas, 2012) et qui autorise les concessionnaires et les grossistes agréés à importer des produits de consommation, des biens d'équipement et des biens de consommation industriels pour la revente en l'état. Le caractère novateur de cette loi réside dans le principe de base qui y est affirmé.

Celui de l'autorisation subordonnée à l'engagement (après deux ans) à promouvoir et d'organiser les modalités de l'investissement ultérieur dans la production de biens et/ou services, selon un calendrier à proposer à l'appui d'une formule de promotion (réservation d'un pourcentage de chiffre d'affaires, un engagement d'un programme d'investissement par lots successifs, caution bancaire...)¹⁵. L'agrément obtenu du Conseil de la Monnaie et du Crédit délivré sous forme d'un avis de conformité, soutient le "consentement initial" établi entre les entrepreneurs privés potentiels et les pouvoirs publics. Aussi, les diverses promesses dont cette réforme est porteuse s'articulent autour de la mobilisation de l'épargne privée et sa canalisation vers des secteurs d'investissement stratégiques. Les entrepreneurs potentiels "ont donné un sens à l'information nouvelle, en ce sens qu'ils ont modifié la configuration de leurs schémas de pensée" (Ngijol, 2015). Dès lors, la valeur de cette réforme est perçue par le privé comme une

¹² Quatre dispositions sont importantes à préciser: la suppression de la règle de majorité au capital social pour le partenaire algérien; l'investissement peut être direct ou en partenariat avec une personne publique ou privée; la liberté accordée aux banques d'Etat, transformées en Sociétés par Actions (SPA) d'agir envers toute clientèle (des particuliers, des entreprises publiques ou des entreprises privées) et la création du Conseil National de la Monnaie et le Crédit doté de pouvoirs les plus étendus en matière d'encadrement de l'économie, d'encadrement de nationaux à l'étranger et l'encadrement de bureaux, banques et établissements financiers algériens et étrangers.

¹³ Une politique de laisser-faire est une politique officielle qui accepte l'investissement étranger au même titre que l'investissement des nationaux

¹⁴ Journal officiel n°34 samedi 11 août 1990.

¹⁵ Règlement de la banque d'Algérie n°90-04 du 08 septembre 1990

opportunité d'exercer des activités dont il était totalement exclu et une occasion de gains non encore exploitée qui se trouve potentiellement à sa portée. L'entrepreneur envisage alors cette opportunité sous l'angle des revenus potentiels qu'elle pourrait générer. Le privé a ainsi transformé le problème posé par le changement de politique commerciale en une occasion d'affaires et en une réalité économique exploitable. C'est une opportunité d'investissement nouvelle et la pénétration d'une activité qui lui était auparavant inaccessible.

Il est important de souligner que le rôle de la découverte de l'opportunité est ici central car il s'apparente à un processus par lequel l'entrepreneur détecte les signaux qui sont bien présents (Ngijol, 2015) sans déployer de stratégie délibérée d'investigation. La découverte s'est reposée sur la capacité des individus à faire preuve de vigilance et identifier l'opportunité d'affaire dès qu'elle s'est présentée le mois d'août 1990. Aussi, il est clair que cette opportunité n'est pas le résultat d'une construction sociale ou de la créativité des entrepreneurs eux mêmes. C'est une opportunité découverte, "donnée" (Schmitt, 2019), qui résulte d'un changement de politique économique et de la modification du contexte réglementaire. Elle se base sur l'hypothèse que la réalité existe indépendamment de l'entrepreneur. Il y a d'un côté une offre d'opportunité lucrative, source d'enrichissement: l'importation des biens de consommation et des biens industriels et de l'autre, des entrepreneurs alertés et vigilants ayant la faculté et des compétences prêts à se l'approprier.

4- Identification et exploitation de l'opportunité dans le secteur pharmaceutique:

L'identification de la réforme du commerce extérieur comme opportunité dans le secteur pharmaceutique est un volet qui mérite que l'on s'y attarde pour la problématique que les spécificités du secteur et "l'agir" des entrepreneurs qui y sont immergés soulèvent.

4-1. L'identification de l'opportunité d'affaires: une subtilité sémantique

Pour comprendre la manière dont le privé a identifié l'opportunité créée par l'ouverture du commerce extérieur, il est nécessaire de revenir à l'objet et le contenu de la loi 90-16 du 16 août 1990.

Car le vocabulaire est important et la puissance des mots de la désignation est capitale (Sidi Boumedine, 2013). En effet, les concessionnaires sont autorisés à importer les "produits de consommation", définis par le dictionnaire Larousse comme "des biens destinés à la satisfaction des besoins de consommation". Cette définition apposée aux produits pharmaceutiques (notamment le médicament) est insatisfaisante car le médicament constitue un bien économique spécifique dont l'offre sous tutelle est réglementée tout au long de la chaîne de valeur et le jeu combiné des autorisations de mise sur le marché, des règles de prescription et de remboursement empêche une confrontation directe de l'offre et de la demande (Hamdouch & Depret, 2000). Mais, la loi 90-16 n'a pas désigné des "exceptions" et l'exercice pharmaceutique n'est pas appréhendé comme activité différenciée. Le médicament était assimilé à un objet de commerce comme un autre (LeJeune & Boutouchent, 2007). Malgré l'émergence d'une contestation liée à la peur d'une prééminence du commerce sur la santé (Debarge, 2011) de nombreux importateurs parfois étrangers au secteur de la santé se sont lancés dans le médicament.

Ces entrepreneurs engagés dans l'activité d'importation des médicaments ont eu des perceptions claires du marché en ce sens que le calcul prévisionnel de rentabilité, peut être aisément effectué. Estimé à 500 et 600 millions de dollars US par an, avec une consommation moyenne par tête de 20 dollars US (Kaddar & Touat, 1996), le marché est porteur. Dès lors, importer des médicaments a exigé un ensemble de ressources s'organisant autour d'un capital financier¹⁶, d'un capital relations, induit par l'inscription des importateurs dans des réseaux professionnels notamment avec les nombreux laboratoires étrangers

¹⁶ Selon l'article 06 de l'instruction n°03-91 du 21 avril 1991 relative aux conditions et règles de financement des opérations d'importation "la solvabilité des importateurs" est primordiale.

implantés en Algérie à l'exemple de Pfizer, Sanofi Aventis, Pierre-Fabre...etc (Kernane, 2006), (Bellahcene & Ferfera, 2014) et d'un savoir-faire dans la formalisation des contrats et les délais de livraison. En effet, certains entrepreneurs sont des anciens cadres du secteur public qui se sont reconvertis par opportunité et par choix personnel (Madoui, 2008) dans le secteur privé. Quant à l'obligation d'investir dans la production, elle repose sur l'hypothèse que les importateurs sont susceptibles de rassembler (après deux ans) les ressources et les compétences requises pour la production des produits pharmaceutiques. L'opportunité étant identifiée, tout l'enjeu réside dans son exploitation.

4-2. L'exploitation de l'opportunité (1990-1997): une trajectoire mercantile

La découverte de cette opportunité est le point de départ du processus de son exploitation qui a donné lieu à un début d'activité commerciale (l'importation). Le réseau privé des importateurs a connu un développement fulgurant passant de quelques unités au début des années 1990, à plus d'une centaine en l'espace de dix ans (Abdou & Brahmia, 2017). (Dillman, 2000) souligne que le secteur est devenu un "labyrinthe" avec de nombreux entrants et une prise de contrôle du privé. Dans son étude portant sur "le médicament plate-forme pour un débat social", (CNES, 2003), a recensé 62 importateurs de médicaments en 2000, dont douze (soit 19,3%) totalisent 78,8% du montant total des importations.

Parmi les douze importateurs, quatre sont des privés nationaux (Biopharm, LPA¹⁷, Prodiphal et IMA). La part de marché à l'importation du LPA, premier importateur en Algérie, est passée de 09,9 à 21,5% de 1991 à 1992. En l'espace de deux ans, le LPA a multiplié par quatre le volume de ses importations (Kaddar & Touat, 1996). En revanche, et malgré la promulgation du décret exécutif n°92-285 du 06 juillet 1992 relatif à l'autorisation d'exploitation d'un établissement de production et/ou de distribution de produits pharmaceutiques¹⁸ qui instaura un monopole pharmaceutique, les

¹⁷ LPA: le laboratoire pharmaceutique algérien

¹⁸ Journal officiel n°53 du 12 juillet 1992. L'article 5 de ce décret stipule que « la direction technique de tout établissement pharmaceutique de production et/ou de distribution doit être assurée par un pharmacien ».

données du MSPRH (2017) montrent que jusqu'à l'année 1997 quelques rares unités de production de faible capacités ont été implantées.

Tableau n°2: Les unités de production implantées entre 1991-1997.

N°	Etablissement	Activités	Date d'autorisation d'exploitation et Adresse
01	LAM	Fabrication des formes liquides, non stériles (sirops) Sèches non antibiotiques et antibiotiques non bétalactamines, sèches corticoidés	05/06/1995 Zone d'activité de Zeralda. Alger à partir du
02	LAD PHARMA	Fabrication des formes sèches, liquides, ampoules buvables et pâteuse, antibiotiques pénicilliques (poudre pour suspension buvables) et les formes liquides non stériles à usage nasal.	30/07/1995 Zone industrielle Ouled Yaich, Blida à partir du
03	LPA	Fabrication des formes: liquides non stériles (sirops), ampoules buvables, pâteuse (pommades, crèmes et gels) et des formes sèches non antibiotiques (comprimés, gélules)	13/04/1996. Zone industrielle Boudouaou Est, Boumerdes,
04	GPA	Site de Stidia Mostaganem: fabrication des formes liquides non stériles à usage externe (antiseptiques). Site Meserghine Oran: fabrication des formes semi-pâteuses (suppositoires).	31/07/1996 Stidia, Messerghine, Oran, Mostaghanem.

Source: MSPRH: Direction de la Pharmacie, 2017

La lecture du tableau indique un clivage entre l'activité de production et d'importation pendant la période 1990-1997. (Abbas , 2012) qualifie ces entrepreneurs de "commercialistes" car l'agir entrepreneurial prend une trajectoire mercantile. Cette phase a été propice à l'expression de visions "opportunistes" car il y a eu détournement d'un texte de loi. Au bout du compte l'exploitation de cette opportunité ne ressemble pas à ce que l'Etat voulait.

4-3. Les entrepreneurs "contraints" d'investir:

En réaction aux clivages sensibles dans l'exécution de l'engagement, l'Etat est intervenu, comme régulateur des potentielles dérives trop commercialistes de l'entrepreneur. L'Etat a utilisé la persuasion qui couvre à peu près tous les aspects des rôles de correction du fonctionnement de la société à l'orientation de son devenir (Parrenteau, 1994).

Le ministère de la santé a débuté par des "mises en demeure" notifiées aux différents importateurs pour exiger le respect de l'engagement qu'ils ont pris envers l'Etat de produire des médicaments deux ans après l'avis de conformité qui leur est délivré par le CMC¹⁹. Finalement, l'arrêté du 24 février 1997 fixant le cahier des conditions techniques de mise sur le marché des produits pharmaceutiques importés et destinés à la médecine humaine a été promulgué. Cet arrêté rend impératif l'engagement du grossiste importateur "à concrétiser l'investissement de production dans un délai de deux ans, faute de quoi le ministre chargé de la santé se réserve le droit d'exclure la société, ses actionnaires et dirigeants de toute activité liée à l'importation de produits pharmaceutiques" (Art.30). Cet arrêté traduit une incompatibilité des stratégies des pouvoirs publics et du privé.

Néanmoins, c'est suite à cette politique coercitive que les "importateurs" ont rectifié le tir en adoptant une "logique productive et d'innovation et des comportements d'accumulation et d'investissement productifs au lieu de se cantonner dans des niches spéculatives (Madoui, 2008) et le passage des importateurs au statut "d'importateur et fabricant" (UbiFrance, 2009). Les mesures prises en 1997, obligeant les importateurs à justifier d'une activité de production sont à l'origine du "tissu" actuel des laboratoires algériens.

5- La dynamique entrepreneuriale dans le secteur pharmaceutique:

Au niveau du secteur, le processus d'exploitation de cette opportunité soulève aussi la question des effets de ce processus. Il s'agit donc de l'interroger à l'aune de ses promesses: la combinaison des moyens de production pour la création des activités nouvelles de production et de conditionnement, créatrices d'emploi.

¹⁹ Le Conseil de la Monnaie et le Crédit.

5-1. La création d'entreprises de production et de conditionnement:

De nombreuses unités de production ont été implantées par les entrepreneurs privés nationaux²⁰ qui ont pris la décision de s'engager véritablement dans la production. Ces unités sont des créations absolues pour lesquelles un agrément d'exploitation²¹ est délivré. Le rapport du CNES (2003) a recensé, 31 sociétés dont 18 sont spécialisées dans la production et 13 dans le conditionnement. (Amalou & Dahache, 2007) font état de 134 entreprises d'au moins 20 salariés (38 entreprises de fabrication et 96 entreprises de conditionnement). L'étude d' (UbiFrance, 2009, p. 81) a recensé: 84 fabricants de produits pharmaceutiques et 23 entreprises de conditionnement". Le rapport du (CNES, 2010) se référant aux données du ministère indique un chiffre de 116 unités de production pour l'année 2009. Les données du MSPRH indiquent un chiffre de 150 unités agréées en 2017.

Certes, le nombre exact d'entreprises de production et de celles dont l'activité se limite au conditionnement n'est pas connu avec exactitude, mais, les statistiques de création relevées par ces sources d'informations peuvent être interprétées comme un indice marquant de la dynamique entrepreneuriale du secteur.

Par ailleurs, les entreprises privées du secteur présentent trois caractéristiques clés: la qualité des locaux dans lesquels elles sont établies, des équipements de grande qualité, acquis parmi les marques mondiales afin d'offrir une garantie supplémentaire en termes de qualité et de disponibilité et le recrutement orienté vers un personnel jeune doté de connaissances et expériences utiles dont la formation est complétée avant qu'ils ne soient opérationnels. Les professionnels de l'industrie pharmaceutique (les opérateurs de l'UNOP, les directeurs de Biopharm

²⁰ L'implantation de ces unités est une acte volontaire des entrepreneurs qui ont obtempéré.

²¹ L'autorisation d'exploitation d'un établissement de production et de distribution n'est accordée qu'après la vérification et puis la validation des locaux réservés au stockage et/ou la fabrication, des équipements (de manutention, de production, de conditionnement) et le personnel en nombre et qualifications suffisantes. C'est à l'issue de cette validation que le ministère concerné délivre un agrément d'exploitation au demandeur (dans un délai maximum d'une année).

et de Merinal, le CNES) justifie l'importance stratégique de cette formation par l'inexistence d'une formation en pharmacie industrielle. Pour pallier à cet aléa majeur, Biopharm a lancé en 2017 "l'académie Biopharm" qui vise à institutionnaliser les programmes de formation pour développer les compétences de ses collaborateurs grâce à des parcours professionnels et managériaux dispensés par des formateurs internes qualifiés et des formateurs associés" (Rapport de gestion de Biopharm, 2018). Les formes galéniques produites sont les formes liquides orales non stériles (sirops et suspensions buvables); les formes sèches (gélules, comprimés, poudre en sachet); formes liquides non stériles à usage externe (antiseptique); formes pâteuses et semi pâteuses; les injectables (stériles) et les liquides stériles (solutés massifs et les collyres) (les données du MSPRH, 2017). Ces entreprises ont axé leur production sur les produits chimiques dont le principe actif découle de la synthèse chimique et les formes galéniques produites ne requièrent aucune prouesse technologique (Weinmann, 2005). De plus, le porte-parole de l'UNOP a indiqué que chaque unité²² crée en moyenne 300 emplois directs, le nombre d'emploi créés actuellement dans le secteur avoisine 30 000 emplois directs alors que ce nombre était de 12 000 emplois en 2005 (UNOP, 2005).

5-2. Des trajectoires de développement disparates:

Le développement des entreprises créées n'est pas homogène en termes de croissance, de chiffre d'affaires et du nombre d'emplois créés. Certaines de ces entreprises ont adopté des stratégies de développement et de diversification de leurs produits et ont réalisé des opérations d'exportation. L'étude d'Ubifrance (2009) classe les laboratoires algériens en laboratoires leaders, les laboratoires de taille intermédiaire et ceux de petite taille.

²² Certaines grandes entreprises créent 2000 emplois (Déclaration de Malik AIT SAID, porte parole de l'UNOP, Rendez vous de l'économie Beur TV, le 27 juillet 2019).

Tableau n°3: Les laboratoires pharmaceutiques algériens²³

Les leaders	Laboratoires de taille intermédiaire	Laboratoires de petite taille
Prodiphal, Biopharm, LPA, Merinal	Pharmalliance, LGPA, Propharmal, UPC, Generic Lab, LAM, Groupe Santé, Lad Pharma	Isopharm, Salem

Source: Ubifrance (2009:83)

²³ Non compris les laboratoires étrangers dotés d'usines en Algérie

Deux laboratoires sont désormais, deux acteurs de la santé publique en Algérie: Biopharm et Merinal. Biopharm, une entreprise familiale créée en 1991 est passée du statut "d'importateur" à importateur et fabricant à partir de 2005. L'entreprise est devenue un groupe industriel et commercial dont l'effectif est de 2000 employés en 2018. Le taux de croissance du groupe est estimé à 10,3% (Rapport de gestion, 2016). Le groupe possède un laboratoire de R&D et est coté à la bourse des valeurs depuis 2016 dans le but de poursuivre l'action de restructuration de l'actionnariat et du management de la société engagée depuis 2013 par l'ouverture de capital à des investisseurs internationaux, afin d'assurer le développement durable du groupe (Rapport d'activité, 2015).

Tableau n°4: Le laboratoire Biopharm

Production	CA ²⁴ et emploi	Partenariat	Exportation	Projets
Formulation Conditionnement primaire et secondaire. Portefeuille de 100 produits, 50 millions d'unités de vente par an.	13% de part de marché CA: 56 300 millions de dinars en 2016 2000 emplois	02 Joint- venture: Avec le suédois Astra Zeneca et l'indien Cipla Les contrats de licence et de façonnage	Depuis 2011. 15 produits vers le Libye, la Mauritanie, le Mali et le Niger	1. Projet Alpha (spécialisé en oncologie) à Oued Smer 2. Projet de fabrication de capsules molles et les patchs à Bouira 3. Devenir un site alternatif pour les entreprises Européennes.

Source: Conception de l'auteur à partir des publications: Ubi-France (2009) et le site web du laboratoire.

L'engagement pour la qualité de Biopharm a été consacré en 2015 par la certification aux Bonnes Pratiques de Production délivrée par l'Agence Nationale Française de Sécurité des Médicaments. Le système de qualité est régulièrement audité. En 2016, 38 audits internes et externes ont été mis en œuvre (Bilan d'activité, 2016:18). Par ailleurs, Biopharm a adopté une stratégie de partenariat et d'alliances par la création de deux joint-ventures (JV): la JV nouée avec le laboratoire suédois Astra Zeneca conclue en avril 2012, d'un montant estimé entre 50 et 60 millions de dollars et dont l'objet est de produire des médicaments (oncologiques, anti-cholestérol, antihypertenseurs) de la gamme Astra Zeneca que Biopharm distribuait en Algérie et la JV mise en place avec le groupe indien Cipla, pour un montant de 15 millions

²⁴ CA: Chiffre d'affaires

de dollars et dont "L'accord prévoit la construction d'une usine dédiée à la fabrication de médicaments pour le traitement des maladies respiratoires" (Rapport de gestion, 2015:08).

Le second est le laboratoire Merinal créé en 1997. Producteur en premier lieu, Merinal a adopté une stratégie d'importation sélective orientée vers les médicaments biotechnologiques depuis 2005. Merinal s'est engagé dans la qualité et le contrôle systématique des intrants, des produits finis, mais aussi de l'environnement des zones de production.

Tableau n°5: Le laboratoire Merinal

Production	CA et emploi	Partenariat	Exportation	Projets
Fabrication de génériques et de princeps. 50 millions d'unités de vente dans six aires thérapeutiques ²⁵ formes sèche, pâteuses et liquides	-5milliards de DA en 2015 -650 personnes -8% de part de marché	Contrats de licence et de façonnage SchwartzPharma-Allemagne et Menarini-Italie et de nombreux partenaires espagnols.	Depuis 2007. la côte d'ivoire, le Burkina Faso, le Mali, le Congo, la Mauritanie, la guinée et le Niger	Projets en discussion: les produits d'oncologie et le glucose radio actif

Source: site web du laboratoire; UbiFrance, 2009

Le LPA, a acquis des contrats de licence de nombreux laboratoires étrangers, notamment Glaxo Smith Kline. Propharmal, aux normes "GMP"²⁶ détient l'exclusivité de BMS UPSA en Algérie et opère en tant que façonnier (UbiFrance, 2009). Solupharm a créé le 09 mars 2004 une JV avec le groupe public Saidal. Le projet porte sur la fabrication de produits sous forme sèche et injectable concernant les antirhumatismaux et les antiseptiques (Bellahcene & Ferfera, 2015). D'autres unités ne se sont pas développées de manière substantielle. Tel est le cas LAM, spécialisé dans les formes liquides, Unilab fabricant des médicaments génériques et Sophal, qui a orienté son activité vers le conditionnement des médicaments génériques. D'autres, en revanche, par manque de compétences distinctives investissent dans certains produits de base telle que les produits de parapharmacie et les "Over de Counter"²⁷ (Choual, 2016). Cependant, de nombreux facteurs entravent la dynamique économique à l'œuvre. La versatilité des actions de l'Etat

²⁵Les aires thérapeutiques de Merinal: la cardiologie, rhumatologie, anti-affectueux, gynécologie et compléments alimentaires

²⁶ GMP: Good Manufacturing Practice.

²⁷Les médicaments en vente libre souvent nommés par le vocable anglais « Over The Counter », (OTC), sont des médicaments qui ne nécessitent pas d'être prescrits par le médecin.

qui oscille entre interventionnisme et libéralisme²⁸; l'absence d'une vocation industrielle de la plupart des entreprises privées nationales; la dépendance des fournisseurs étrangers pour des actifs aussi essentiels pour leur métier de base peut à terme porter préjudice à leur développement.

6- Conclusion

L'opportunité ne peut être appréhendée sans référence au contexte dans le quel elles s'inscrivent. Ce contexte porteur d'enjeux, d'informations et de valeurs, est fondamental car il oriente la conduite des entrepreneurs qui perçoivent et exploitent cette opportunité. De ce point de vue, l'inscription de l'opportunité dans le secteur pharmaceutique algérien a déterminé à la fois, la manière dont l'opportunité créée par la réforme du commerce extérieur a été identifiée et exploitée et les rapports à l'Etat que les entrepreneurs immergés dans ce contexte entretiennent à travers leurs actes. Aussi, deux observations clés émergent. D'une part, l'opportunité d'investissement nouvelle et la pénétration d'une activité qui était auparavant inaccessible au privé est une donnée préexistante dans l'environnement puisque celle-ci est le résultat d'un changement du contexte économique. D'autre part, la découverte de cette opportunité a été le point de départ du processus par lequel les entrepreneurs ont déduit les actions à mettre en place afin d'exploiter cette dernière. Les entrepreneurs ont débuté par des activités d'importation (1990-1997) puis la création ex-nihilo d'entreprises de production et le conditionnement des produits pharmaceutiques. En trois décennies, ce processus a finalement modifié substantiellement les contours, les modes de fonctionnement et les orientations du secteur pharmaceutique. La dynamique entrepreneuriale à l'œuvre dans le secteur semble être irréversible malgré des trajectoires de développement disparates des entreprises privées et des multiples écueils dont elles souffrent.

²⁸L'obligation d'investissement et l'interdiction d'importation des produits fabriqués localement en quantités suffisantes sont annulées par l'arrêté du ministre de la santé en date du 06 juin 2005. C'est en 2008, que l'arrêté ministériel du 30 octobre 2008, fait encore une fois obligation aux importateurs d'investir dans la production locale et rétablit l'interdiction de l'importation des médicaments produits localement.

Bibliographie

1. Abbas , M.,. *"L'ouverture internationale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme"*, Revue du tiers monde, 2012, pp. 51-68.
2. Abdou, Y., & Brahmia, B. , *"Le système de santé algérien entre gratuité des soins et maîtrise des dépenses de santé"*, Revue algérienne d'Anthropologie et des sciences sociales, 2017, pp. 149-171.
3. Alvarez, S., & Barney, J. , *"Discovery and creation: alternative theories of entrepreneurial action"*, Strategic entrepreneurship Journal, 2007, pp. 11-26.
4. Amalou, H., & Dahache, C. , *Industrie pharmaceutique*, recueil des fiches sous sectorielles, 2007.
5. Angers, M.,. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Casbah Université, 1997.
6. Bellahcene , O., & Ferfera, M.-Y., *Les accords de partenariat industriels en Algérie: problématique générale et analyse de l'expérience du secteur de l'industrie pharmaceutique*, Thèse de Doctorat, Tizi-Ouzou, Tizi-Ouzou, 2015.
7. Bellahcene, O., & Ferfera, M. , *"Le algérien de l'industrie pharmaceutiques effets contrastés de l'intervention des laboratoires étrangers dans le secteu"*, Les cahiers du CREAD, 2014, pp. 51-73.
8. Carrier , C., Cadieux, L., & Trambly, M. , *"Créativité et génération collectives d'opportunités. Quelles techniques pour supporter l'idéation?"*, Revue française de gestion, 2010, pp. 113-127.
9. Chabaud, D., & Messeghem, K. , *"Le paradigme de l'opportunité. Des fondements à la refondation"*, Revue française de Gestion, 2010, pp. 93-112.
10. Chabaud, D., & Ngijol, J. , *"Quels réseaux sociaux dans la formation de l'opportunité d'affaires?"* ,Revue française de gestion, 2010, pp. 129-147.
11. Choual, I. , *"Les PME dans le marché algérien du médicament, état des lieux et perspectives"*, Revue de Blida, 2016, pp. 34-58.
12. Danjou, I. , *"L'entrepreneuriat: un champ fertile à la recherche de son unité"*, Revue française de gestion, 2002, pp. 109-125.
13. Debarge, O., *"La distribution au détail du médicament au sein de l'Union Européenne: un croisement entre santé et commerce"*, Revue internationale de droit économique, 2011, pp. 193-238.

14. Degeorges, J.-M. , *Scott Shane-une définition du champ de l'entrepreneuriat comme domaine de recherche*. Dans O. Torres, & K. Messeghem, *Les grands auteurs en entrepreneuriat et PME* (pp. 289-309), Editions Management et Société, 2015.
15. Dillman, B. , *"State and private sector in algeria. The politics of rent seeking and failed developpement"*, Westview Press, 2000.
16. Djeflat, A., & Hamidi, A. , *Construction de capacités d'innovation en phase de décollage. Cas del'industrie pharmaceutique en Algérie*. Dans A. Djeflat, *L'intégration des connaissances et l'innovation dans les pays du sud:cas des économies du Maghreb*. L'Harmattan, 2016.
17. Fayolle, A. , *Entrepreneuriat Théories et pratiques*, Dunod, 2017.
18. Fillion, L.-J. , *L'opportunité entrepreneuriale*. Dans L. Jacques, & C. Ananou, *De l'intuition au projet d'entreprise*, Les éditions Transcontinental, 2009.
19. Gailly, B. , *Le concours de plan d'affaires comme prédicateurs de réussite entrepreneuriale*, Gestion 2000, 2004, pp. 25-37.
20. Hamdouch, A., & Depret, M.-H. , *"Coalitions industrielles, réseaux de firmes et dynamiques de concurrence-coopération dans les secteurs en cours de globalisation: le cas de l'industrie pharmaceutique"*, Cahiers de la MSE, 2000.
21. Hernandez, E.-M. , *"De l'entrepreneuriat au modèle entrepreneurial"*, Revue française de gestion, 2002, pp. 99-107.
22. Holz, J., & Houssel, J.-P. , *L'industrie dans la nouvelle économie mondiale*, PUF, 2002
23. Hudson , P.-A., & Mazouz, B., *Le management public entre "tension de gouvernance publique" et "obligation de résultats":vers une explication de la pluralité du managemeny de gouvernance publique*, Gestion et management public, 2014, pp. 07-22.
24. Julien, P.-A. , *Entrepreneuriat et opportunité*. Dans K. Messeghem, M. Polge, & L. Temri . Edition Mangement et Société, 2009.
25. Kaddar, M., & Touat, A. , *La liberalisation du secteur pharmaceutique en Algérie. Effets sur la disponibilité et les prix des médicaments*, L'OMS.
26. Kernane, A. , *Stratégies des firmes multinationales et problématiques d'une politique pharmaceutique en Algérie*, Thèse de Doctorat, Alger, 2006.

27. LeJeune, A., & Boutouchent, Z. , *Analyse de la filière industrie pharmaceutique*, Alger, 2007.
28. Madoui, M. , "Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie:un essai de typologie", Les cahiers du CREAD, 2008, pp. 45-58.
29. Messeghem, K., & Sammut, S., *Poursuite d'opportunité au sein d'une structure d'accompagnement entre légitimité et isolement*, Gestion 2000, 2007, pp. 65-81.
30. Messeghem, K., & Sammut, S. , *L'enntrepreneuriat*, Edition Management et Societé, 2011
31. Ngijol, J. , Kirzner, "les opportunités au coeur de la dynamique entrepreneuriale", Revue de l'entrepreneuriat, 2015, pp. 99-115.
32. Omrane, A. , *Plan/modele d'affaires opérationnel:comment réussir la création d'entreprise*, L'Harmattan, 2016.
33. Oufriha, F.-Z. ,*Cette chère santé:une analyse économique du système de santé en Algérie*. Office des publications universitaires, 1992.
34. Parrenteau, R. , "Management public: comprendre et gerer les institutions de l'Etat", Presses de l'Université du Quebec, 1994.
35. Schmitt, C. , *La fabrique de l'entrepreneuriat*, Dunod, 2017.
36. Schmitt, C. , *Aide mémoire Entrepreneuriat*, Dunod, 2019.
37. Shane, S., & Venkataraman, S. , "Tromise of the entrepreneurship as a field of research", Academy of management Review, 2000, pp. 217-226.
38. UbiFrance., *Le marché des produits pharmaceutiques en Algérie: perspectives et opportunités*, 2009.
39. Verstraete, T., & Fayolle, A. , "Paradigmes et entrepreneuriat", Revue de l'entrepreneuriat, 2005, pp. 33-52.
40. Verstraete, T., & Saporta, B. , *Création d'entreprise et entrepreneuriat*, L'ADREG,2006.
41. Zaoual, H. , *Développement économiue et innovation située*. Dans B. Laperche, *L'innovation pour le développement, enjeux globaux et opportunités locales* , Paris: Kharthala, 2008.